



Centre
pour le dialogue
humanitaire

Médiation pour la paix

Les mécanismes endogènes de gestion et de résolution des conflits dans la société centrafricaine

Résumé de l'étude d'Aboubakar Moukadas-Noure

De terribles violences et exactions perpétrées par différentes milices ont marqué les années 2013-2015 de la République centrafricaine (RCA). En réaction à ces crimes, les populations n'ont eu de cesse d'aspirer au retour à la paix et à la concorde civile. La plus forte expression publique de ce désir s'est produite lors du Forum national de Bangui en mai 2015. Le Pacte qui en est issu établit une feuille de route pour la mise en place d'un processus de paix et prévoit, à côté d'autres instruments de justice, la création d'une Commission vérité et réconciliation. Cette dernière intégrerait dans son fonctionnement les mécanismes spécifiques de gestion des crises et de réconciliation, développés par les populations de la RCA.

C'est dans cet esprit que le Centre pour le dialogue humanitaire a sollicité le Dr. Aboubakar Moukadas-Noure, réputé pour ses travaux anthropologiques en RCA et nommé récemment ministre de l'Éducation, afin de rédiger une étude portant sur « Les mécanismes endogènes de gestion et de résolution des conflits dans la société centrafricaine ». L'objectif de cette étude finalisée en décembre 2015 est de fournir des informations sur les mécanismes néo-traditionnels de gestion de la violence existants en RCA qui pourront être utilisés par la prochaine Commission vérité et réconciliation afin de faciliter le retour à la cohésion sociale et à la réconciliation.

Le point de départ de cette étude repose sur la conviction que les populations centrafricaines ont développé au cours de leur histoire des outils culturels qui, adaptés aux nécessités actuelles, leur permettront de se relever de la profonde crise qu'il vient de traverser et contribueront à l'édification d'une société plus juste et plus apaisée.

Contexte historique : violences de la traite esclavagiste et de la colonisation

Les terribles violences des années 2013-2015 en RCA, marquées par d'effroyables exactions, viols et pillages, s'inscrivent dans le prolongement de l'histoire tragique de ce territoire. Revenir sur l'histoire violente de la RCA fournit quelques clefs d'explication sur le paroxysme de violence de ces dernières années.

Depuis sans doute des siècles, les populations qui habitaient dans le territoire qui forme aujourd'hui la RCA ont connu des guerres intestines entre chefferies traditionnelles et sultanats locaux. Au 19^{ème} siècle, deux nouvelles sources de violence structurelle vont marquer profondément l'actuelle Centrafrique, et contribuer à forger la perception d'une partie de la population à l'égard des musulmans et des ex-puissances coloniales :

- La traite esclavagiste orientale : elle fut dévastatrice au point de vider le bassin ouban-guien de sa population. Les razzias et les déportations d'esclaves, originaires du groupe Sara (composé de Gambaye, Mbaye, Madjingaye, Goulaye, Haba-laye, Ndan...) vont déstructurer durablement ces sociétés et conduire à la dégénérescence des chefferies traditionnelles. La traite esclavagiste qui était organisée par des marchands arabes originaires de l'actuel Tchad et Soudan, voir de Zanzibar et de Tripolitaine, avec la participation active de sultans et de chefs de guerre locaux.

- Le système colonial français : dès la deuxième partie du 19^e siècle, il imposa des travaux forcés pour la culture de l'hévéa puis, dans les années 1920, la déportation de la main d'œuvre pour la construction du chemin de fer Congo-Océan, contribuant à fragmenter encore davantage la société. De surcroît, le dépeçage de l'Afrique par les puissances coloniales définit les frontières actuelles de la RCA sans tenir compte des souhaits des populations.

Ce contexte de violence structurelle, née de la traite esclavagiste et du système colonial, produit une absence de repères en termes de valeurs morales, spirituelles et religieuses, qui va contribuer à engendrer des crises à répétition dans la RCA indépendante. Des crises, notamment lors des changements de pouvoir, qui sont marquées par des exactions, des pillages, des scènes de cannibalisme, perpétrées par des jeunes désœuvrés, laissés sans avenir et dont la classe d'âge représente 60% de la population.

C'est sur cet arrière-fond de violence et de déstructuration sociale que la RCA acquiert son indépendance en 1962. Drame supplémentaire, le père de l'indépendance, Boganda, disparaît le 29 mars 1959, soit avant même que le pays devienne souverain. Il laisse alors derrière lui un Etat en devenir, tiraillé entre les chefferies et sultanats qui subsistaient encore et la fragile et nouvelle administration. Se met en place un système de pouvoir à double-commande qui perdure jusqu'à aujourd'hui : d'un côté, un pouvoir politique officiel à Bangui qui est déconnecté de la société et, de l'autre, des résidus d'un système néo-traditionnel invisible, mais qui conserve les faveurs d'une partie des populations. Comme le note A. Moukadas-Noure, c'est à ce niveau d'analyse qu'il faut identifier les mécanismes endogènes et « règles traditionnelles » de gestion et de résolution pacifique des conflits.

Nature de la crise 2013-2015

Selon Aboubakar Moukadas-Noure, « la crise en Centrafrique n'est autre qu'un affrontement d'intérêts « géopolitico-économiques ». L'ethnicité, le tribalisme, le clanisme, le communautarisme religieux... ne sont donc, selon lui, que des moyens de manipulation psychologique des populations pour justifier un conflit politique aux pratiques affairistes et aux enjeux stratégiques de contrôle des ressources naturelles. « L'enchaînement des putschs militaires, les troubles et tensions internes conséquents montrent que ces violences armées ne répondent qu'à cette logique », souligne Aboubakar Moukadas-Noure. L'économie de prédation conduite par les chefs de guerre et la violence des affrontements se nourrissent aussi de l'histoire longue (la traite esclavagiste perpétrée par des marchands arabes et leurs complices locaux et la violence du colonialisme français).

Cela explique que les leaders des groupes armés puissent réactiver les identités tribales et religieuses :

- Les musulmans – entité minoritaire, souvent victime de discriminations et « étrangers dans leur propre pays », ont vu dans la victoire (provisoire) de la Séléka l’occasion de mettre fin à ce qu’ils percevaient comme une domination.
- Pour la majorité chrétienne, l’avènement de la Séléka a constitué une humiliation. Il a fallu combattre « l’envahisseur-musulman-étranger », dont la mémoire ancestrale lui impute la responsabilité de la traite esclavagiste. Le mouvement d’auto-défense Anti-balaka est devenu pour ses membres une marque d’honneur, de prestige et de courage, et les actes violences, un signe d’exaltation du patriotisme et de la résistance.
- Pour la minorité peuhle, les violences subies et la perte du cheptel bovin étaient un affront qui a plongé toute la communauté dans la honte et qui exigeait de laver l’honneur perdu, soit par la vengeance, soit par des mesures fortes et symboliques de réparation.

D’où l’impératif défi : celui de briser le cycle de la violence en RCA, en trouvant un équilibre entre la justice répressive et les mesures de clémence et de réintégration des individus ayant commis des délits. C’est l’enjeu de la justice transitionnelle, à travers la mise en œuvre de mécanismes endogènes de gestion et de résolution des conflits.

Recours aux mécanismes endogènes de gestion et de résolution des conflits

La RCA souffre de la faible application de l’Etat de droit, d’une justice équitable et d’une bonne gouvernance. Pour faire face à cela, il s’agit de valoriser les résiliences spirituelles, culturelles et religieuses, garantes de l’héritage ancestral : sultan, chef traditionnel, chef de terre, chef de village et Lamidos. Les institutions de délibération et de décision sont le conseil des sages et le conseil de famille où siègent les chefs de clan et de lignage.

Le renforcement de ces structures de gouvernance locale passe par une réhabilitation de ces dignitaires, que le pouvoir politique (celui des colons, puis des gouvernements successifs) a dépouillés de leur autorité. Aboubakar Moukadas-Noure recommande une cérémonie de réparation, pendant laquelle les acteurs gouvernementaux acceptent les fautes commises par leurs prédécesseurs. Ce préalable permettra aux chefs traditionnels, dont l’autorité aura été restaurée, de mettre en place les mécanismes de gestion et de résolution des conflits et de réconciliation. L’arbre à palabre, qui rassemble tous les membres de la communauté, fournissant le cadre de dissuasion, de prévention et de résolution des conflits.

Dans ce cadre, les lois traditionnelles définissant les mécanismes de sanction, de réparation, de réconciliation, de mise en garde et d’exclusion seraient ainsi appliquées par les sultans, lamidos et autres chefs traditionnels. Ces lois déterminent aussi le « prix du sang » que l’auteur ou ses proches doivent payer pour dédommager la partie plaignante. Dans le cadre d’un conflit intercommunautaire, les chefs traditionnels se saisissent de l’affaire. Sans résultat, les dignitaires exigent le silence entre les parties belligérantes, le temps de procéder à une large consultation à l’échelle du terroir, voire, au-delà. Les « chefs de race », leaders des structures associatives

ainsi que des congrégations religieuses et corporatistes jouent alors un rôle décisif dans le jugement, permettant de désamorcer des conflits.

Et le rôle des structures associatives de proximité, qu'elles soient traditionnelles (groupe d'auto-promotion, groupe religieux) ou modernes (ONG) serait complémentaire. Ces structures constituent des espaces informels de régulation des tensions et des crises au niveau local, régional, voir national. Les associations endogènes mêlent modernité et tradition dans le mode de recrutement, de fonctionnement et de gestion. Elles sont caractérisées par le nombre important de femmes, qui jouent un rôle essentiel dans différents secteurs d'activité. Dans ces structures, c'est la règle du consensus dans la délibération qui est appliquée. Gage de cohésion, cette règle permet le rétablissement de l'équilibre au niveau de la communauté.

Mobilisation des instruments néo-traditionnels au service de la justice transitionnelle

Si les poursuites pénales (tribunaux classiques, Cour pénale spéciale, Cour pénale internationale) sont réservées pour les auteurs des crimes les plus graves, la Commission vérité et réconciliation documente et recueille des témoignages des crimes liés aux violences armées, telles que les pillages et les incendies de propriété.

Sur cette base, un programme de réconciliation communautaire, basé sur la coutume et des mécanismes endogènes décrit ci-dessus, exigerait une confession et des excuses publiques de la part des auteurs des crimes et délits. Un jury local (quartier ou village) composé des « hommes intègres » animerait le processus et facilite la négociation d'un « acte de réconciliation » acceptable par la victime. Les travaux d'intérêt général, des réparations ou d'autres formes de compensation seraient envisageables. L'implication des leaders religieux, des chefs de village ou de quartiers, des chefs de race et leaders associatifs serait indispensable. Une fois la session terminée, un accord de réconciliation devrait être enregistré auprès de la cour de district compétente, et l'accusé devrait bénéficier de l'immunité pour toute responsabilité pénale et civile.

Ce processus de justice transitionnelle ne trouvera sa pleine efficacité que dans la mesure où il s'inscrit dans un processus plus large de sécurité retrouvée des populations, de construction de l'Etat de droit avec une gestion adéquate des richesses du sous-sol, et d'une relance de l'économie qui permettra aux jeunes qui forment la majorité de la population de trouver leur place au sein de la société.

Pierre Hazan
Conseiller Spécial Justice transitionnelle